

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

Coupe de Seine et Marne 2025

M9, M11, M13, M15 et M18

masculin et féminin



Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

sportive@cdvb77.fr

Validé par le BDD du CDvolley 77 du mercredi 26 mars 2025

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue, CD), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art 1 - Généralité

Nom de l'épreuve	Coupe de Seine & Marne	
Catégories et formes de jeu	2x2	M9 (nouveau) – M11
	4x4	M13
	6x6	M15 – M18
Commission sportive référente	CDS de Seine et Marne	
Genres	Féminin	M11, M13, M15, M18
	Masculin	M11*, M13*, M15, M18
	Mixte	M9

*M11 et M13 mixtes :

Une seule équipe mixte par GSA est autorisée en M11 masculin et M13 masculin.

Voir également : Art. 5.

Art. 2 - Participation des GSA

Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes par GSA par genre en M13, M15, M18	2
Nombre maximum d'équipes par GSA par genre en M9, M11	illimité

Art. 3 - Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley-ball
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
Coupe M9	M9 (M7 avec simple surclassement)
Coupe M11	M11 – M9 (M7 avec simple surclassement)
Coupe M13	M13 – M11 (M9 avec simple surclassement)
Coupe M15	M15 (M13 avec simple surclassement)
Coupe M18	M18 (M15 avec simple surclassement)

Voir annexe : catégories d'âges 2024/2025 à la fin de ce document

Art. 4 - Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur	Encadrement « Éducateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' arbitre	Licence Compétition « Extension Volley-Ball » ou Encadrement (hors Extension Pass Bénévole et hors Extension Soignant)

Art. 5 - Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de match	12 en 6x6
	8 en 4x4
	4 en 2x2
Nombre maximum de joueuses mutées	2
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers UE	Illimité

Les joueuses féminines évoluant en mixte ne peuvent pas jouer dans la même catégorie en féminine. Il est ainsi impossible de jouer à la fois en M13 mixte et en M13 féminin (idem en M11).

5.1 - Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant en coupe de Seine et Marne dans la même catégorie.

Un joueur ayant participé à une ou plusieurs rencontres ne peut intégrer aucune autre équipe du GSA engagée dans la même épreuve et ce même en cas de forfait ou d'élimination.

Le non-respect de cette règle entraînera la perte de la (des) rencontre(s) par pénalité.

Rappel important (RGES) :

Un(e) joueur/joueuse ne peut pas disputer plus de deux rencontres dans une période de 3 jours pleins (1 tournoi de qualification = une rencontre).

Art. 6 - Calendrier

Pour les catégories M9, M11 et M13 la compétition se joue sur une journée jusqu'à la finale.
Pour les catégories M15 et M18 un tournoi de qualification est organisé et les **finales se joueront le 8 mai 2025**

M9 – 2x2	Samedi 24 mai 2025 (engagement avant le 4 mai)
M11 – 2x2	Samedi 17 mai 2025 (engagement avant le 27 avril)
M13 – 4x4	Samedi 15 juin 2025 (engagement avant le 25 mai)
Tournois de qualifications M15 – 6x6	Samedi 22 mars 2025 (engagement avant le 16 fév)
Tournois de qualifications M18 – 6x6	Samedi 12 avril 2025 (vacances !) (eng. avant le 16 fév)
Finales (Finales M15, M18, M21 et seniors)	Jeudi 8 mai 2025

Les compositions des poules de la coupe de Seine et Marne seront disponibles, une fois les engagements validés.

Aucune demande de report n'est possible.

Art 7 - Arbitrage

L'arbitrage est assuré par des licenciés du club recevant, par des arbitres présents (art 4) des clubs participants aux tournois de qualifications ou par un arbitre désigné par la CDA (finales M15 et M18).

Un joueur ou un entraîneur ne peut pas à la fois arbitrer et participer à la rencontre.

Il n'est possible d'arbitrer qu'une catégorie où l'on peut jouer (ex : un M13 ne peut pas arbitrer des M15 sans surclassement).

De manière générale, les rencontres de coupe de Seine et Marne à partir de M13 sont des matchs à enjeu. Il est conseillé de mettre des arbitres suffisamment aguerris.

Dans le cas où aucun arbitre n'est présent :

- Soit une équipe en attente sera responsable de l'arbitrage si cela ne gêne pas le déroulement du tournoi,
- Soit chaque équipe sera responsable de l'arbitrage d'un set (partage en cas de set décisif). L'entraîneur, ou le joueur, devra uniquement arbitrer pendant ce set (sauf lors des temps mort). L'équipe remportant le toss sera responsable de l'arbitrage du 1er set ou jusqu'au 8ème point lors d'un set décisif.

Art 8 - Discipline, Sécurité

Tout club affilié à la Fédération Française de Volley, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable des arbitres, des joueuses et des spectateurs. Le club est tenu de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match, du comportement de ses dirigeants, des joueuses et du public.

Art. 9 - Communication des résultats et transmission de la feuille de match (FDM)

Club responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	Club organisateur
Saisie ou envoi des résultats sur le site FFvolley	Au plus tard 24h après la rencontre
Le club recevant est dans l'obligation :	
<u>Pour la feuille de match papier</u> :	
de tenir une feuille de match puis de la scanner et de l'envoyer à la CDS77 au plus tard 24h après la journée de compétition : sportive@cdivb77.fr	
<u>Pour la feuille de match électronique (FDME) simplifiée</u> :	
Pas de feuille de match électronique pour cette compétition (sauf finales).	
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS pourra être appliquée à l'encontre du club recevant	

Art. 10 - Feuille de match

La feuille de match est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée. Ceux-ci la complètent avec les participants de leur équipe. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait. L'enregistrement des équipes doit être terminé à l'heure indiquée dans la formule sportive.

Des feuilles de matchs spécifiques ou tableaux peuvent être utilisées pour les tournois de qualifications.

Art. 11 - Ballons

Types de ballons autorisés	de 260 à 280 grammes (homologués RGES)
Types de ballons autorisés en M13	de 230 à 250 grammes (homologués RGES)
Types de ballons autorisés en M9 – M11	de 200 à 220 grammes (homologués RGES)
Club devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	Nb de participants divisé par 2

Art. 12 - Terrain - Filet

Dimensions du terrain	M21-M18-M15 : 9m x 18m M13 : 7m x 14m M9-M11 : 4.5m x 9m (M9 à confirmer) Toutes les lignes du terrain doivent être tracées par une bande de 5cm de largeur !
Hauteurs du filet	M21 : 2,43m (masculin) 2.24m (féminin) M18 : 2,35m (masculin) 2.24m (féminin) M15 : 2,24m (masculin) 2.10m (féminin) M13 : 2,10m M11 et M9 : 1.95 m
Aire de jeu (autour du terrain)	L'aire de jeu doit permettre de jouer en sécurité.

Art. 12-1 : recul au service

Dans le cas où le recul au service serait nettement insuffisant (moins de 1.5m), alors il sera autorisé d'avoir un contact avec la ligne de service à l'engagement.

À moins de 100 cm de recul, vous ne pouvez pas proposer votre salle pour accueillir la coupe de Seine et Marne.

Art. 13 - Règles du jeu

Règle FIVB en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement et dans les formules sportives)

Art. 14 - Formules sportives

La coupe est une compétition avec pour objectif de déterminer 2 finalistes, puis un vainqueur. Des phases de qualifications peuvent être organisées (poules ou matchs à élimination directe)

Pour chaque catégorie une formule sera établie en fonction :

- du nombre d'inscrits,
- de la plage horaire disponible,
- du nombre de terrains.

Les formules sportives seront envoyées aux GSA inscrits une fois la période d'engagement terminée.

Différents cas sont prévus dans les formules sportives envoyées. L'organisateur devra utiliser la formule avec le nombre d'équipes correspondant, sauf décision contraire d'un membre ou représentant de la CDS 77.

Art. 14-1 : Têtes de séries

La CDS 77 peut déterminer l'emplacement de certaines équipes, dit « têtes de séries » dans des poules ou tableaux. Des « têtes de séries » sont généralement désignées si au moins 2 équipes évoluent au niveau régional.

Les têtes de séries sont placées en première place dans des poules différentes ou au rang 1 et 2 d'un tableau.

Art. 15 – Clubs organisateurs

Sauf en cas de présence d'un membre de la CDS 77, le club organisateur est responsable du respect des règlements et de la gestion sportive.

Aucune autre compétition ne doit se dérouler en même temps qu'un tournoi de coupe de Seine et Marne, sauf si la CDS 77 l'accorde.

Une réunion « technique » en début de tournoi devra rappeler la formule sportive et le déroulé de la compétition. Le club organisateur doit imprimer l'ensemble des documents nécessaires (feuilles de matchs, etc.)

Le club recevant doit prévoir au minimum un sifflet « poire » et un scoreur manuel par terrain. Le club doit remplir les conditions de l'art. 12-1

Art. 16 - Droits d'engagement et amendes

Le montant de l'engagement est mentionné dans les tarifs de la saison en cours du CDvolley 77 : <https://web.cdvb77.fr/tarifs>

Art. 17 - Forfait

Si une équipe déclare forfait avant la finale, la CDS se réserve le droit d'appeler le demi-finaliste que cette équipe a rencontré.

Art. 18 - Cas non prévus

Les compétitions organisées par le comité de Seine et Marne s'appuient sur le Règlement Général Des Épreuves Sportives (RGES), établi par la Commission Centrale Sportive (CCS de FFVolley), qui est le règlement de base pour toutes les compétitions fédérales en France.

La CDS du comité de Seine et Marne tranchera valablement tous les cas non prévus.



Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdvb77.fr
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	marjorie.lecerf@cdvb77.fr
CDS 77	Membres de la CDS	sportive@cdvb77.fr

Comité de Seine et Marne de volley	www.cdvb77.fr
Serveurs FFVolley (calendriers)	http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77
Règlements Généraux de la FFVolley	http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements
Règles FIVB	https://www.fivb.com/-/media/2022/cooperate/volleyball/rules%202021-2024/fivb-volleyball_rules2021_2024-fr-v2a.pdf?la=en&hash=8AE9375171006D77DE7CC022912AE9C2

Annexe (Catégories d'âges 2024/2025)

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	>=2019										<=2003	<=1984	
	BABY/M7	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010			
MASCULINS	/	/	M9	/	M11	M11	M13	M15	M18	M18	M21	SENIORS	MASTERS
	/	/	/	/	Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.
	/	/	/	/	Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. x 14m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.
	2019	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction						
	2018	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction						
	2017	M9(1)			autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Interdiction					
	2016	M9(2)			autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Interdiction					
	2015	M11(1)					autorisé	Interdiction					
	2014	M11(2)					autorisé	Interdiction					
	2013	M13(1)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2012	M13(2)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2011	M15(1)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2010	M15(2)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2009	M18(1)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2008	M18(2)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2007	M18(3)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2006	M21(1)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2005	M21(2)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2004	M21(3)						Simple Surclassement	Interdiction				
2003	22 ans &+ SEN(1)						Simple Surclassement	Interdiction					
1984	40 ans &+ MAST						Simple Surclassement	Interdiction					

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	>=2019										<=2003	<=1984	
	BABY/M7	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010			
FEMINIINES	/	/	M9	/	M11	M11	M13	M15	M18	M18	M21	SENIORS	MASTERS
	/	/	/	/	Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.
	/	/	/	/	Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. x 14m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.
	2019	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction						
	2018	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction						
	2017	M9(1)			autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Interdiction					
	2016	M9(2)			autorisé	autorisé	Simple Surclassement	Interdiction					
	2015	M11(1)					autorisé	Interdiction					
	2014	M11(2)					autorisé	Interdiction					
	2013	M13(1)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2012	M13(2)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2011	M15(1)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2010	M15(2)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2009	M18(1)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2008	M18(2)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2007	M18(3)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2006	M21(1)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2005	M21(2)						Simple Surclassement	Interdiction				
	2004	M21(3)						Simple Surclassement	Interdiction				
2003	22 ans &+ SEN(1)						Simple Surclassement	Interdiction					
1984	40 ans &+ MAST						Simple Surclassement	Interdiction					